AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0680
FR0004026714-FS0281

16 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AVANQUEST

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2016, la société anonyme de droit luxembourgeois Trends Finance SA[1] a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 mars 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AVANQUEST et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AVANQUEST hors marché.

[1] Représentée par son futur actionnaire de contrôle, la société de droit belge SPRL FPB Invest (sise, Place Georges Brugmann 28, 1050 Ixelles, Belgique), contrôlée par M. Frédéric Paul.